

Mis à jour le 21/11/2017

CODE STAGE : FR12

Devenir formateur pour animer des formations préparant à l'examen réglementaire par QCM en vue d'obtenir une Attestation de Compétence et ultérieurement une AIPR

Population concernée par le stage

Formateurs techniques des organismes de formation retenus pour animer des sessions et accompagner l'examen réglementaire par QCM en vue d'obtenir une Attestation de Compétence nécessaire pour acquérir une AIPR.

Pré-requis

Le stagiaire est un formateur expérimenté, confirmé en pédagogie.

Il connaît le domaine et les activités associées aux travaux de tiers à proximité des ouvrages.

Il a pris connaissance des textes officiels suivants :

- le décret relatif à « l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution » (décret Anti Endommagement) du 5 octobre 2011,
- les arrêtés les annexes associ

Objectifs de la formation

Animer des sessions de formations traitant du Décret Anti Endommagement.

Préparer les candidats à l'examen réglementaire par QCM en vue d'obtenir une Attestation de Compétence, puis ultérieurement une AIPR et leur porter assistance lors des épreuves.

Capacités développées

Commenter le décret Anti Endommagement (et les textes législatifs subséquents), sa mise en œuvre et utiliser les documents CERFA associés.

Associer les exigences du « Guide Technique », des Normes et du Décret Anti Endommagement aux questions de l'examen de certification.

Enumérer les clauses de la partie 4 de la norme en rapport avec les marchés (Publics et Privés) et les dossiers de consultation des entreprises.

A partir du « Guide Technique

Contenu du stage

1/ Le décret anti endommagement et les arrêtés d'application en rapport. Les documents CERFA et leur utilisation : DT-DICT, ATU, constat contradictoire, ... Les exigences du décret pour les différents acteurs : l'entreprise, l'exploitant et le maître d'ouvrage. Les classes de précisions des ouvrages (A, B, C). La prise en charge financière des investigations complémentaires.

2/ Les objectifs du guide technique : les recommandations et les presc

Positionnement dans un cursus de professionnalisation

Sans objet

Moyens Pédagogiques

Salle de formation équipée de moyens pédagogiques, installations et réseaux pédagogiques au plus près des matériels et réseaux présents en exploitation

Evaluation

Energy Formation fournit à chaque stagiaire ayant obtenu le nombre de points minimum requis pour réussir les tests, les attestations de compétence "Concepteur" et "Encadrant", selon le modèle réglementaire.

Durée du stage

21 Heures réparties sur 3 jours